



SNE

STRATÉGIES
NATIONALES
D'ENGAGEMENT

PLATEFORMES MULTI-ACTEURS : UNE INSTANCE AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE CENTRÉE SUR LES PERSONNES

Les questions foncières font actuellement l'objet d'un intérêt renouvelé en Afrique du fait des réformes entamées ces dernières décennies par bon nombre d'Etats. Les processus de réforme de ces régimes fonciers n'ont pas toujours fait l'objet de larges consultations impliquant tous les acteurs concernés, tels que recommandé par les instruments et directives internationaux. L'un des mécanismes les plus adaptés pour mener à bien ces processus de manière inclusive est la mise sur pied de plateformes multi-acteurs (PMA) en ce qui concerne la gouvernance du foncier au niveau national. Les PMA peuvent être définies comme des espaces d'interaction entre les différentes parties prenantes qui partagent une ressource commune et interagissent pour améliorer la compréhension mutuelle, créer la confiance, définir les rôles et s'engager dans une action conjointe. L'inclusion dans les processus fonciers est capable de générer la consultation et la participation nécessaires pour assurer la durabilité des processus de réforme foncière.

INTERNATIONAL
LAND
COALITION

AFRICA
AFRIQUE

**ipar**
Initiative Prospective Agricole et Rurale

LES PMA : EXIGENCE OU NÉCESSITÉ ?

La création de PMA pour une gouvernance foncière inclusive et centrée sur les personnes est avant tout une forte recommandation des cadres normatifs en matière foncière qu'ils soient régionaux, continentaux ou internationaux. On peut citer à cet effet :

- » **LE CADRE ET LIGNES DIRECTRICES SUR LES POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE (F&G)** adopté en 2010. Ce document, qui constitue un outil d'aide à la décision en matière de gouvernance foncière pour l'Afrique, fait le constat selon lequel « L'idée d'une participation des acteurs et de la société civile est encore aujourd'hui considérée par bien de gouvernements comme une usurpation de la responsabilité qui est la leur, d'orienter et de mettre en œuvre les politiques publiques. » Face à cette situation, les gouvernements africains ont pris l'engagement d'« élaborer, de manière inclusive, des politiques foncières répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de terres, contribuant à la stabilité politique, promouvant l'égalité des genres, favorisant la réduction des conflits, améliorant la gestion durable des ressources naturelles, assurant un développement urbain harmonieux et plaçant tous les acteurs dans l'orbite d'une croissance économique accrue et d'une meilleure qualité de vie ».
- » **LES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX FORÊTS ET AUX PÊCHES DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE (VGGT)** adoptées en 2012 par le Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA). Cet important document constitue le premier texte d'envergure mondiale en matière de gouvernance des ressources foncières. Il promeut avec véhémence une démarche participative et inclusive, laquelle garantit la consultation et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes.
- » **LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)** adoptés en 2015, promeuvent également le principe de l'inclusion à travers la démarche qui consiste à ne « laisser personne en arrière » («Leave no one behind»). En effet, il est attendu des processus inclusifs et participatifs, la mobilisation des enjeux propres à chaque type d'acteur.



ILC ET LES PMA À TRAVERS LES SNE

La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) recommande l'inclusivité des processus décisionnels. C'est ainsi que depuis 2012, ILC appuie différents pays à élaborer des Stratégies Nationales d'Engagement (SNE) sur le foncier, qui ont abouti à la mise en place de plateformes multi-acteurs à différentes échelles, du national au local en passant par le régional. A ce jour, environ 20 pays à travers le monde dont 10 en Afrique disposent de leur Stratégie: le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie et le Togo, avec une éventuelle expansion au Sénégal et en Afrique du Sud en 2018. Les SNE soulignent l'importance, dans la gouvernance foncière, de la construction d'une synergie d'actions multipartites, inclusives et participatives. Les SNE, comme les autres efforts mis en place par des autres organisations, mettent ensemble autour d'une plateforme collaborative les acteurs étatiques, la société civile, les autorités traditionnelles, les chercheurs et académiciens, les organisations paysannes, le secteur privé, les partenaires financiers et techniques, etc.

LES PMA, POUR QUELS RÉSULTATS?

Les PMA relèvent d'une exigence de la gouvernance démocratie foncière contemporaine et garantit l'appropriation, par toutes les parties prenantes, des principes d'une gouvernance foncière jugée adéquate pour tous. Lorsqu'elles sont mises en place et fonctionnelles, elles permettent d'engranger des résultats positifs au niveau national. Entre autres, elles:

- » facilitent le dialogue entre l'Etat, en sa qualité d'administrateur et décideur, et la société civile en tant que représentante de la citoyenneté,
- » permettent de passer de la société civile beaucoup plus comme une force de proposition qu'une force de contestation;
- » contribuent de manière efficace et efficiente aux débats publics et processus de réforme des politiques foncières dans les pays concernés ;
- » participent à la mise en œuvre des politiques foncières en identifiant les goulots d'étranglement et concourant à la recherche de solutions consensuelles face aux problèmes fonciers ;
- » articulent la dimension nationale et locale de la mise en œuvre des politiques foncières ;
- » harmonisent la compréhension et l'actualisation des différentes parties concernés par le foncier ;
- » garantissent l'engagement et l'appropriation des acteurs à la base ;
- » concourent à la crédibilisation de la société civile comme acteur pertinent dans la gouvernance foncière centrée sur les personnes ;
- » constituent un espace de visibilité permanent sur des thématiques clés à l'instar de la dimension genre dans le foncier ou les populations autochtones ; démontrent la forte capacité de mobilisation des acteurs de la société civile et des diverses parties prenantes impliqués dans la gouvernance foncière;

PLATEFORMES SNE

AFRICA

R. D. CONGO
SOUDAN DU SUD
NIGER
OUGANDA
KENYA

MADAGASCAR La plateforme multi-acteurs SNE coordonnée par Solidarité des Intervenants sur le Foncier (SIF) est systématiquement consultée par les autorités nationales depuis 2014. Avec l'appui de la Cellule de coordination de la réforme foncière (CCRF), de nouveaux curricula de formation sur le système de sécurisation foncière sont en cours de conception pour la formation des administrateurs fonciers et domaniaux

CAMEROUN La plateforme SNE, qui regroupe près de 300 membres, a produit 2 documents de position sur la réforme foncière, comme contribution de la société civile à l'élaboration de la nouvelle Loi foncière.

MALAWI La plateforme de la société civile sous la houlette de LandNet Malawi a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des 10 nouvelles lois foncières adoptées entre 2016 et 2017. LandNet siège par ailleurs dans la TaskForce gouvernementale chargée d'élaborer les textes d'application desdites lois.

TOGO Les autorités gouvernementales sont partie prenante de la plateforme coordonnée par Autopromotion rurale pour un Développement Humain Durable (ADHD), avec des représentants permanents des ministères en charge de l'administration territoriale et les collectivités locales ; de la promotion de la femme ; de l'urbanisme, etc. La SNE a aussi permis de développer un modèle de contrat standard pour l'engagement des communautés locales avec le secteur privé.

TANZANIE La plateforme SNE est opportunément en train de se structurer autour de Tanzania Land Alliance (TALA), été entend faire prévaloir son point de vue sur la réforme foncière initiée en 2016. En Septembre de la même année, elle a produit un Document de position de la société civile sur la réforme foncière pour exprimer leurs priorités. Les droits fonciers des femmes font l'objet d'une attention particulière dans la SNE et tous les acteurs concernés se mobilisent autour de campagnes massives et de plaidoyers.

* **SÉNÉGAL**
AFRIQUE DU SUD
à partir de 2018!

QUELS DÉFIS POUR LES PMA ?

Les PMA sont souvent confrontées, d'une façon ou d'une autre, aux défis liés :

- » **À LA DURABILITÉ :** Comment créer une dynamique au sein de la plateforme qui puisse mobiliser des financements afin de mettre en œuvre des activités conjointes en droite ligne de la vision commune ?
- » **AU MAINTIEN DE LA COHÉSION ENTRE ACTEURS :** Le maintien de la synergie de groupe est important pour assurer des résultats qui s'inscrivent dans le temps. En effet, l'une des menaces de la PMA peut venir de la gestion et de l'animation du groupe, surtout si celui-ci implique des organisations de nature différente. L'opportunité d'influencer la politique avec une seule voix doit, dans le même temps, respecter la légitime diversité des demandes autour du foncier. En outre, la cohésion passe par la gestion adéquate des rapports de force parfois déséquilibrés entre les différents acteurs de la plateforme.
- » **À L'INCLUSION DES ACTEURS :** Pour la réussite d'une PMA, il est nécessaire de bâtir une large concertation. Celle-ci doit impliquer l'ensemble des parties prenantes et doit s'assurer qu'aucun porteur de voix n'est écarté, dont l'Etat, au niveau central ou par ses démembrements ; les couches vulnérables dont les femmes, les jeunes, les populations autochtones, ou les personnes atteintes d'handicap. L'enjeu ici est de mobiliser les acteurs clés comme le secteur privé qui est souvent absent.
- » **À LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE ET LA INSTITUTIONNALISATION DE LA PLATEFORME :** Quelle est la consistance juridique de la PMA ? Est-ce qu'elle est un simple cadre souple dans lequel se réunit un ensemble d'organisations pour faire passer un message ou est-ce qu'elle est une structure reconnue juridiquement par l'Etat ? Quelle forme cette reconnaissance prend-t-elle ? A quelle échelle ? Pour quelle étendue ?
- » **À LA STRUCTURATION :** Jusqu'ici les PMA sont développées au niveau national en construisant des synergies avec les acteurs au niveau national. L'enjeu est d'aller vers une structuration de la PMA à partir d'une chaîne qui lie le niveau national au niveau local en passant par le régional. Cette structuration servira de courroie de transmission de l'information de la base au sommet et du sommet vers la base.

COMMENT RENDRE LES PMA PLUS EFFICACES ET EFFICIENTES?

Afin d'améliorer la gouvernance et l'administration foncières, les pays africains ont l'opportunité de travailler avec toutes les parties prenantes disponibles, tel que recommandé par les F&G et les VGGT. Chaque catégorie d'acteurs, en fonction de leurs responsabilités, a un rôle spécifique à remplir afin que les PMA soient le cadre de concertation désiré. Ainsi, par exemple :

- » Les Etats africains ont le devoir de susciter et maintenir un profond et sincère esprit d'engagement avec les parties prenantes: chercheurs, organisations de la société civile, organisations paysannes et autres acteurs non-étatiques travaillant sur les questions de droits et de gouvernance foncières, comme cela a été le cas lors de la formulation des F&G, des Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique ; et des VGGT.
- » Les gouvernements africains doivent tenir compte et au besoin et renforcer toutes les institutions potentiellement engagées dans la gouvernance foncière, telles que les PMA des organisations de la société civile pour évaluer, suivre, évaluer et remettre en question la mise en œuvre des directives régionales et internationales existantes sur la gouvernance foncière et les investissements fonciers à grande échelle sur le continent.
- » Les PMA doivent être conçues en tenant compte du fait que l'élaboration des politiques est la fonction principale du gouvernement et qu'à ce titre, tous les processus de réforme foncière reviennent aux Etats. Le rôle de la PMA est d'assurer une coopération et une participation efficaces de toutes les parties prenantes du début du processus d'élaboration des politiques ou lois, jusqu'à leur mise en œuvre.
- » Les PMA offrent aux parties prenantes l'opportunité de sensibiliser et de promouvoir la domestication des F&G et des VGGT au niveau national. Ces lignes directrices doivent être traduites en réglementations nationales contraignantes et en lois exécutoires. Ces dernières doivent en outre reconnaître et renforcer les droits fonciers coutumiers qui soient non discriminatoires et qui énoncent clairement les droits des hommes et des femmes ainsi que la protection des droits des peuples autochtones à la terre et aux autres ressources naturelles.
- » Il est indispensable d'éviter la bureaucratization des PMA pour s'assurer qu'elles offrent une possibilité de consultation indépendante et de participation aux processus de formulation et de mise en œuvre des politiques.
- » Dans chaque pays, les PMA doivent trouver des moyens d'impliquer le secteur privé pour assurer la participation de tous les secteurs au dialogue, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ses activités. Elles devront aussi faciliter l'accès à l'information et aux données nécessaires à la connaissance et aux consultations des acteurs.
- » Lorsque possible, les PMA peuvent faire l'objet d'appropriation par les instances d'intégration communautaires, qu'elles soient continentales ou régionales. Et réciproquement, les PMA peuvent utiliser ces instances afin de promouvoir et faire avancer le dialogue politique pour une meilleure gouvernance foncière dans leurs pays respectifs.



Photo ©ILC/Michael Benanav

TOUS UNIS POUR LES DROITS FONCIERS

ILC est une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile œuvrant ensemble pour placer les populations au cœur de la gouvernance foncière. L'objectif partagé des 207 membres de ILC est d'instaurer une gouvernance foncière participative et au service de l'être humain à l'échelle nationale, qui réponde aux besoins des femmes, des hommes et des communautés qui vivent de la terre, et en protégeant leurs droits.

COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE

Secrétariat c/o FIDA, Via Paolo di
Dono 44, 00142-Rome, Italie

+39 06 5459 2445

+39 06 5459 3445

info@landcoalition.org

www.landcoalition.org

PRINCIPAUX DONATEURS

On behalf of
BMZ

Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



IFAD

Investing in rural people

Irish Aid
Department of Foreign Affairs
An Roinn Gnóthai Eachtracha



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Sida